

## ÉCONOMISER l'énergie...



Réduire la consommation d'énergie et l'émission des gaz à effet de serre (GES) est un objectif aujourd'hui partagé par de nombreux pays. En France, un dispositif, reposant sur des certificats d'économie d'énergie, a été mis en place par la loi du 13 juillet 2005. Objectif : la réalisation d'économies d'énergie finale à hauteur de 54 TWh cumac\* entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2009 (soit une réduction de 0,2 % de la

consommation nationale). Ce dispositif impose aux fournisseurs d'énergie, comme EDF, une obligation de résultat en termes d'économies à réaliser, sous peine de sanctions financières. Pour atteindre cet objectif, le fournisseur d'énergie réalise ou fait réaliser des économies d'énergie chez ses clients. Et, parmi ses clients, figurent les bailleurs sociaux, car le secteur du bâtiment contribue pour une très large part à la consommation totale de l'énergie finale et donc aux émissions nationales de GES. A noter : ces obligations d'économie d'énergie sont renforcées pour la période 2009 - 2012.

### Astuce

Vous aussi, vous pouvez contribuer à économiser l'énergie ! C'est meilleur pour la planète, et aussi pour votre porte-monnaie !

- Favorisez, à l'achat, les produits électroménagers moins « consommateurs » (en consultant l'étiquette énergie, qui classe les produits de A – économe- à G – gros consommateur). Savez-vous qu'un congélateur de classe A+ permet d'économiser 50 KWH par an par rapport à un congélateur de classe G ?
- Optez pour la lampe basse consommation. Elle permet d'économiser sur sa durée de vie environ 230 KWH par rapport à la moyenne des lampes vendues. D'ailleurs, vous n'aurez bientôt plus le choix : l'Union européenne, dans le cadre du plan climat-énergie, a arrêté un calendrier de retrait progressif des ampoules traditionnelles (d'ici 2012) et la France a décidé d'anticiper, en les interdisant depuis 2010.

\* 1 TWh = 1 milliard de kWh/CUMAC (CUMAC signifie « cumulés et actualisés »).

## L'OPH 77 et EDF

L'OPH 77 et EDF ont signé en 2006 une convention pour développer des actions contribuant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Si les nouveaux bâtiments répondent à une réglementation précise en terme d'économies d'énergie, bien des bâtiments plus anciens se révèlent énergivores.

Lors des réhabilitations du patrimoine de l'OPH 77, EDF apporte son soutien en terme de diagnostic et, dans certains cas, peut accorder une aide financière pour accomplir des travaux.



### Convention de partenariat avec EDF

**Une convention d'accompagnement « offre montant de charges » a été signée avec EDF pour 9 opérations :**

- **220 logements, à Vaires sur Marne** pour la mise en oeuvre de 2 chaudières-gaz collectives basse température et d'un optimiseur de relance centralisé
- **199 logements, à Tournan en Brie** pour la mise en oeuvre de 2 chaudières-gaz collectives basse température et d'un optimiseur de relance centralisé
- **141 logements, à Melun** pour la mise en oeuvre de radiateurs chaleur douce dans l'ensemble des logements
- **43 logements à Melun, Vaux le Penil et Moncourt** pour la mise en oeuvre de chaudières individuelles gaz type basse température
- **224 logements à Ozoir la Ferrière, Crécy la Chapelle et Fontenay Trésigny** pour la mise en oeuvre de chaudières individuelles gaz type basse température
- **70 logements, à Noisiel** pour la mise en oeuvre et le changement des ouvrants par des menuiseries PVC 4-16-4 peu émissif
- **88 logements, à Longueville, Montcourt et Rebais** pour la mise en oeuvre et le changement des ouvrants par des menuiseries PVC 4-16-4 peu émissif
- **244 logements, à Dampmart, Fontenay Trésigny, Noisiel et Tournan en Brie** pour la mise en oeuvre d'un isolant de 10 cm en mousse de polyuréthane en toiture-terrasse
- **1164 logements à Melun, Le Mée sur Seine, Provins et Mormant** pour la mise en oeuvre d'un isolant de 10 cm en mousse de polyuréthane en toiture-terrasse.

**Le montant de la subvention est de 79 559,00 euros TTC.**